



Montmorency

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE
Secrétariat général

2010- N°5
AMS/SRV

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

L'AN DEUX MILLE DIX,
LE TRENTE-ET-UN MAI A VINGT ET UNE HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 25 mai 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DETTON, Maire.

Présents :

Mme PIAZZI, M.FOGLIA, Mme RIDIMAN, Mme DARTIGUES, M.ESKENAZI,
Mme CALLIPEL, M.PICART, Mme PUZZUOLI, Mme AUJARD, M.LEMAITRE,
Mme GODARD, Mme DELUMEAU, Mme MOR, M.CALLIPEL, Mme JANIN, M.AMZELEG,
Mme SIRE, M.ZUILI, M.SANANES, Mme CREMIN, M.NDJANDA, Melle MARHYOUM,
Mme NOACHOVITCH, Mme FAURE, Mme LE GUERN, M.HECQUET, Mme BERTHY,
M.OLIVIER, M.CASASSUS.

Absents excusés :

M.BOUTRON Procuration à M.DETTON
M.CARBONNE Procuration à M.FOGLIA
M.LE BERRE..... Procuration à Mme RIDIMAN
M.LONGCHAMBON Procuration à M.HECQUET
Mme BOURDIC..... Procuration à M.CASASSUS

Secrétaire de séance :

Mme NOACHOVITCH

Secrétariat général

Téléphone : 01 39 34 98 53

Fax : 01 34 12 18 65

Courriel : directiongenerale@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

2, avenue Foch

BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

2, avenue Foch

95160 Montmorency

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Mme NOACHOVITCH pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2010.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 03.10.043 : Fourniture de services de téléphonie filaire - Marché n°09INF04
(Prise le 1^{er} mars 2010 – Enregistrée le 3 mars 2010)

Il a été décidé de signer un marché avec la société France Télécom domiciliée 33 rue Poncelet – CS 80011 – 75840 – PARIS CEDEX 17. Le montant annuel est susceptible de varier, pour le lot n°1 (fourniture d'abonnements) entre 25 000 € HT (29 900 € TTC) et 65 000 € HT (77 740 € TTC) et pour le lot n°2 (fourniture de communications) entre 8 000 € HT (9 568 € TTC) et 40 000 € HT (47 840 € TTC).

DECISION 03.10.046 : Contrat de maintenance d'une machine à mise sous pli – Avenant n°1
(Prise le 15 mars 2010 – Enregistrée le 19 mars 2010)

Il a été décidé de signer un avenant avec la société Néopost domiciliée 3/5 boulevard des Bouvets – 92747 – NANTERRE CEDEX. Le montant reste inchangé.

DECISION 03.10.048 : Avenant n°1 au contrat de maintenance du progiciel "Convergence"
(Prise le 15 mars 2010 – Enregistrée le 19 mars 2010)

Il a été décidé de signer un avenant avec la société Berger Levrault domiciliée 3 rue Ferrus – 75014 – PARIS, relatif au transfert de l'exploitation du fonds commerce en location gérance de la société Convergence vers la société Berger Levrault. Le montant du contrat reste inchangé.

DECISION 03.10.049 : Prestation de distribution électrique pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 22 mars 2010 – Enregistrée le 25 mars 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société Backline domiciliée ZI les Usines – 12 rue Boris Vian – 95310 – SAINT OUEN L'AUMONE. Le coût de la prestation s'élève à 10 514,59 € TTC.

DECISION 03.10.050 : Prestation de sécurité pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 23 mars 2010 – Enregistrée le 6 avril 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société La Guardia Security domiciliée 50 rue Jacques David – 92600 – ASNIERES SUR SEINE. Le coût de la prestation s'élève à 7 272,15 € TTC.

DECISION 03.10.051 : Dispositif prévisionnel de secours pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 24 mars 2010 – Enregistrée le 6 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association La Croix Rouge Française domiciliée 2 rue Corneille – 95160 – MONTMORENCY. Le coût de la prestation s'élève à 406 € net de toutes taxes.

DECISION 03.10.052 : Prestation d'animation pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 25 mars 2010 – Enregistrée le 26 mars 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association Les Connexions Associatives domiciliée RN 86 – Château de Verchaus – 07220 – VIVIERS. Le coût de la prestation s'élève à 5 518,34 € TTC.

DECISION 03.10.053 : Prestation d'animation pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 22 mars 2010 – Enregistrée le 25 mars 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Le Temps d'un Rêve domiciliée 1 bis rue Villa Louise – 95170 – DEUIL LA BARRE. Le coût de la prestation s'élève à 2 000 € TTC.

DECISION 03.10.054 : Prestation d'animation pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 18 mars 2010 – Enregistrée le 22 mars 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société Les Gens de la Terre domiciliée RN7 – BP 58 – 58203 – COSNE SUR LOIRE. Le coût de la prestation s'élève à 9 328,80 € TTC.

DECISION 03.10.055 : Prestation d'animation pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 25 mars 2010 – Enregistrée le 26 mars 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société Atout Service domiciliée 19 rue du Docteur Benasson – 95410 – GROSLAY. Le coût de la prestation s'élève à 960 € TTC.

DECISION 03.10.056 : Prestation d'animation pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 24 mars 2010 – Enregistrée le 6 avril 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'agence Celectable domiciliée 21 rue Chanez – 75016 – PARIS. Le coût de la prestation s'élève à 1 495 € TTC.

DECISION 03.10.057 : Avenant n°2 au contrat de maintenance du progiciel Le Livre Foncier
(Prise le 22 mars 2010 – 25 mars 2010)

Il a été décidé de signer un avenant avec la société OPERIS domiciliée 1/3 rue de l'Orme Saint Germain – 91160 – CHAMPLAN. Le montant s'élève à 358,80 € TTC.

DECISION 03.10.058 : Prestation d'animation pour les Naturelles de Montmorency les 26, 27 et 28 mars 2010
(Prise le 25 mars 2010 – Enregistrée le 26 mars 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'association Récréation Florales domiciliée 1 bis avenue de l'Alliance – 95600 – EAUBONNE. Le coût de la prestation s'élève à 358,80 € TTC.

DECISION 03.10.059 : Convention de mise à disposition avec la compagnie Théâtre UVOL pour un stage Théâtre pour les 11/16 ans du 14 avril au 30 juin 2010
(Prise le 22 mars 2010 – Enregistrée le 25 mars 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Théâtre UVOL domiciliée 2 place Louise Michel – 95310 – SAINT OUEN L'AUMONE. Le coût de la prestation s'élève à 900 € TTC.

DECISION 03.10.060 : Convention de mise à disposition avec l'association Sport Emploi Val d'Oise pour des stages sportifs pour les 11/16 ans du 19 au 30 avril 2010
(Prise le 22 mars 2010 – Enregistrée le 25 mars 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Sport Emploi Val d'Oise (SEVO) domiciliée 106 rue de Bussys – 95600 – EAUBONNE. Le coût de la prestation s'élève à 780 € TTC.

DECISION 03.10.061 : Avenant n°1 au marché n°08INF02 relatif à la location de copieurs
(Prise le 25 mars 2010 – Enregistrée le 30 mars 2010)

Il a été décidé de signer un avenant avec la société Fac Similé Canon île de France bureautique SAS, domiciliée 53 avenue du bois de la Pie - BP 55419 - 95944 - ROISSY CDG CEDEX, mandataire du groupement conjoint composé d'elle-même et de la société GE Capital Equipement Finance domiciliée immeuble "Défense Plaza" - 23/27 rue Delarivière Lefoullon - 92800 - PUTEAUX. Le montant du loyer, au titre de l'avenant, s'élève à 370,87 € TTC par trimestre.

DECISION 03.10.062 : Contrat de prestation avec la société OCP Sécurité pour le cinéma plein air du samedi 28 août 2010 dans le parc de l'Hôtel de Ville
(Prise le 24 mars 2010 – Enregistrée le 6 avril 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société OCP Sécurité domiciliée 2 rue de Cernay – 95130 – FRANCONVILLE. Le coût de la prestation s'élève à 172,22 € TTC.

DECISION 03.10.063 : Convention d'animation avec la société Urban Evasion pour un stage Escalade pour les 11/16 ans du 26 au 30 avril 2010
(Prise le 24 mars 2010 – Enregistrée le 6 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec la société Urban Evasion domiciliée 8 rue Henri Wallon – 93800 – EPINAY. Le coût de la prestation s'élève à 707,50 € TTC.

DECISION 03.10.064 : Convention de formation du personnel communal les 8 et 9 mars 2010 et les 12, 13 et 15 avril 2010
(Prise le 5 mars 2010 – Enregistrée le 1^{er} avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales du Val d'Oise (ADIAM) domiciliée 2 avenue du Parc – 95032 – CERGY PONTOISE CEDEX, pour une formation intitulée "Concours CNFPT – Bilan de compétences et s'y préparer". Le coût de la formation s'élève à 250 € TTC.

DECISION 03.10.065 : Contrat de prestation avec la société Les Toiles de Minuit pour la projection d'un cinéma plein air le 28 août 2010 dans le parc de l'Hôtel de Ville
(Prise le 29 mars 2010 – Enregistrée le 7 avril 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec la société Les Toiles de Minuit domiciliée 13 rue Ambroise Croizat – 95340 – PERSAN. Le coût de la prestation s'élève à 2 624 € TTC.

DECISION 04.10.066 : Convention d'animation avec l'association Le Temps d'un Rêve pour un stage musique pour les 11/16 ans du 26 au 30 avril 2010 à la MLC
(Prise le 1^{er} avril 2010 – Enregistrée le 7 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Le Temps d'un Rêve domiciliée 1 bis rue Villa Louise – 95170 – DEUIL LA BARRE. Le Coût de la prestation s'élève à 540 € TTC.

DECISION 04.10.067 : Fournitures de mobiliers – Marché n°09SAM01
(Prise le 8 avril 2010 – Enregistrée le 12 avril 2010)

Il a été décidé de signer un marché avec les sociétés suivantes :

- Quercy Mobilier domiciliée 121 avenue du Docteur Vaillant – 93230 – ROMAINVILLE, pour le lot n°1 (mobilier de bureau) et pour un montant compris entre 30 000 € HT (35 880 € TTC) et 100 000 € HT (119 600 € TTC) ;
- Delagrave domiciliée 15 rue Soufflot – 75240 – PARIS CEDEX 05, pour le lot n°2 (mobilier scolaire et de restauration) et pour un montant compris entre 30 000 € HT (35 880 € TTC) et 100 000 € HT (119 600 € TTC) ;
- Samia Devianne domiciliée 16 avenue de la Gardie – 34510 – FLORENSAC, pour le lot n°3 (mobilier de manifestations) et pour un montant compris entre 8 000 € HT (9 568 € TTC) et 42 000 € HT (50 232 € TTC).

DECISION 04.10.068 : Convention avec l'agence Show en Ville qui organise un spectacle intitulé "Au secours, sauvons la Terre" pour les enfants des centres de loisirs maternels de Montmorency le jeudi 22 avril 2010
(Prise le 9 avril 2010 – Enregistrée le 12 avril 2010)

Il a été décidé de signer un contrat avec l'agence Show en Ville domiciliée 5 rue Guillemot – 75014 – PARIS. Le coût de la prestation s'élève à 600 € TTC.

DECISION 04.10.069 : Convention pour un atelier Cirque pour des enfants de 6/11 ans du 19 au 23 avril 2010
(Prise le 13 avril 2010 – Enregistrée le 19 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec Les Michaud domicilié BP 50054 – 95162 – MONTMORENCY. Le coût de la prestation s'élève à 1 393,50 € TTC.

DECISION 04.10.070 : Convention pour un atelier Jeux d'opposition pour des enfants de 6/11 ans du 19 au 23 avril 2010
(Prise le 13 avril 2010 – Enregistrée le 19 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Sport Emploi Val d'Oise (SEVO) domiciliée 106 rue des Bussys – 95600 – EAUBONNE. Le coût de la prestation s'élève à 910 € TT.

DECISION 04.10.071 : Convention d'animation avec l'association Tilt Service pour la mise à disposition d'un intervenant pour un stage cinéma pour les 11/16 ans du 19 au 23 avril 2010
(Prise le 12 avril 2010 – Enregistrée le 15 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Tilt Service domiciliée 31 rue Francis Combe – 95000 – CERGY. Le coût de la prestation s'élève à 1 112,50 € TTC.

DECISION 04.10.072 : Travaux d'enfouissement de réseaux pour les rues du 11 Novembre et Georges André – Marché n°10VOI01
(Prise le 16 avril 2010 – Enregistrée le 19 avril 2010)

Il a été décidé de signer un marché avec la société Entra domiciliée 102 bis rue Danielle Casanova – 93306 – AUBERVILLIERS CEDEX. Le montant s'élève à 112 923,21 € TTC.

DECISION 04.10.073 : Convention avec l'association Aéromodélisme club de Saint Denis – ACSD qui propose un atelier Aéromodélisme pour des enfants de 6/11 ans du 26 au 30 avril 2010
(Prise le 19 avril 2010 – Enregistrée le 23 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Aéromodélisme club de Saint Denis – ACSD domiciliée 12 place de la Résistance – 93200 – SAINT DENIS. Le coût de la prestation s'élève à 1 011 € TTC.

DECISION 04.10.074 : Convention pour un atelier Sport Boules pour les enfants de 6/11 ans du 26 au 30 avril 2010
(Prise le 19 avril 2010 – Enregistrée le 23 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Sport Emploi Val d'Oise (SEVO) domiciliée 106 rue des Bussys – 95600 – EAUBONNE. Le coût de la prestation s'élève à 520 € TT.

DECISION 04.10.075 : Avenant n°1 au marché 09BAT05 – Travaux d'amélioration de la sécurité incendie de la résidence Héloïse – Lot 1 : Désenfumage (Prise le 20 avril 2010 – Enregistrée le 23 avril 2010)

Il a été décidé de signer un avenant avec la société Fabcrea domiciliée ZA des Boutries – 41 rue des Cayennes – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE. Le montant du marché reste inchangé.

DECISION 04.10.076 : Convention de formation du personnel communal du 17 au 19 mai 2010 (Prise le 20 avril 2010 – Enregistrée le 22 avril 2010)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Institut National du Patrimoine domicilié 2 rue Vivienne – 75002 – PARIS, pour une formation intitulée "La conservation et la restauration des herbiers : entre outils de recherche et objets du patrimoine". Le montant s'élève à 630 € TTC.

DECISION 04.10.078 : Marché n°10SCO01 – Prestation d'accueil de jeunes pour des séjours en centres de vacances (Prise le 23 avril 2010 – Enregistrée le 23 avril 2010)

Il a été décidé de signer un marché avec la société AD PEP 91 domiciliée l'Inspection Académique – Boulevard de France – 91012 – EVRY CEDEX, pour :

- le lot n°1 (séjour juillet multisports à dominante sports nautiques) pour une durée de 14 jours pour un nombre d'enfants compris entre 28 et 35 et pour un montant de 745 € TTC par enfant ;
- le lot n°2 (séjour août multisports à dominante sports nautiques) pour une durée de 14 jours pour un nombre d'enfants compris entre 15 et 20 et pour un montant de 745 € TTC par enfant.

ADMINISTRATION GENERALE

1. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU "MOUVEMENT ASSOCIATIF D'ACTION ET DE READAPTATION SOCIALES DU VAL D'OISE" (MARS 95)

Après exposé de Mme AUJARD, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder à un scrutin secret,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la désignation d'un conseiller municipal au Conseil d'Etablissement du Mouvement Associatif d'Action et de Réadaptation Sociales du Val d'Oise (MARS 95).

- est candidate et a obtenu :
Cécile CALLIPEL : 28 voix pour et 7 abstentions.
- est élue : Cécile CALLIPEL.

2. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE : PARCELLE AW136

Après exposé de M.CALLIPEL, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

DECIDE que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

AUTORISE M. le Maire à prendre un arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce terrain et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

3. AVENANTS N° 4 D'ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS AFFECTES AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Après exposé de M.FOGLIA, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTÉ les projets d'avenant n° 4 d'actualisation des conventions de mise à disposition des personnels affectés au service de la police municipale de la ville de Montmorency pour l'année 2010,

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants.

4. JURY D'ASSISES 2011 – TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Après exposé de M.FOGLIA, **le Conseil Municipal**

PROCEDE au tirage au sort des membres du jury d'assises.

POLICE MUNICIPALE

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT : OPERATION SECURITE ROUTIERE « L'ENFANT PIETON, L'ENFANT PASSAGER, L'ENFANT ROULEUR »

Après exposé de M.FOGLIA, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible pour les actions de sensibilisation et d'information à la Sécurité Routière menées auprès des enfants des écoles maternelles et primaires.

CULTURE ET PROMOTION DE LA VILLE

6. REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DES TARIFS DE PRET DE VAISSELLE

Après exposé de Mme CREMIN, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTÉ le tableau des tarifs suivants :

DESIGNATION DE LA SALLE	TARIFS APPLICABLES (à compter du 1er juillet 2010)	
SALLE DES FETES		
- <u>Grande salle + bar + hall</u> (jusqu'à 1 heure du matin)	- sans chauffage	618 €
	- avec chauffage	805 €
- <u>Grande salle + bar + hall</u> (jusqu'à 3 heures du matin)	- sans chauffage	887 €
	- avec chauffage	1143 €
- <u>Salle du bar ou hall seul</u> (jusqu'à 23 heures)		
Pour 4 heures maximum	- sans chauffage	157 €
	- avec chauffage	205 €
Pour plus de 4 heures	- sans chauffage	236 €
	- avec chauffage	306 €
SALLES DE L'EDEN (jusqu'à 23h maximum)		
- <u>Salle de conférences</u>	- sans chauffage	618 €
	- avec chauffage	805 €
- <u>Salle du bar</u> (rez-de-chaussée)		
Pour 4 heures maximum	- sans chauffage	157 €
	- avec chauffage	205 €
Pour plus de 4 heures	- sans chauffage	234 €
	- avec chauffage	304 €
- <u>Petite salle</u> (rez-de-chaussée)		
Pour moins de 4 heures	- sans chauffage	108 €
	- avec chauffage	140 €
Pour plus de 4 heures	- sans chauffage	157 €
	- avec chauffage	204 €
SALLE JEAN XXIII		
Le Week-End (du samedi 8h au dimanche 18h) (jusqu'à 1h du matin maximum)		122 €

Dans le cas d'une manifestation gratuite organisée par les associations de la Ville, la salle sera attribuée gratuitement une fois par an.

Dans le cas d'une réunion statutaire organisée par une association de la Ville, elle sera attribuée gratuitement une fois par an.

Dans le cas de manifestations organisées par les associations de la ville et payante pour les adhérents, la salle sera louée à 25% du tarif normal pour la première manifestation et au tarif plein pour les manifestations suivantes.

Un tarif dégressif sera appliqué lors d'une réservation initiale pour une location multiple d'une salle sur une même année selon le barème suivant :

- 20% pour deux locations,
- 25% pour trois locations,
- 30% pour quatre locations et plus.

ADOPTÉ les tarifs suivants pour la location de la vaisselle limitée à 50 personnes maximum :

- verres : 0,20 euro pièce
- assiettes : 0,20 euro pièce
- couverts : 0,20 euro pièce

IMPUTE les recettes au budget en cours.

DECIDE dans le cadre des campagnes électorales, comme les années antérieures, d'autoriser tout groupement ou parti politique, à pouvoir bénéficier gratuitement de la mise à disposition d'une salle municipale dans la limite de deux réunions maximum et pour chaque type d'élection (nationale ou locale). La demande sera adressée par écrit au maire qui décidera de la date de leur attribution selon la disponibilité des salles.

7. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : GRATUITE DE L'INSCRIPTION POUR LES BENEFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX

Après exposé de Mme DARTIGUES, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter la gratuité de l'inscription à la Bibliothèque Aimé Césaire pour les bénéficiaires des minima sociaux.

8. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Après exposé de Mme DARTIGUES, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Association des Grandes Orgues de Chartres.

IMPUTE les dépenses au budget 2011.

9. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE : PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS D'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Après exposé de Mme DARTIGUES, **le Conseil Municipal par 28 voix pour et 7 voix contre,**

ADOPTÉ le tableau des tarifs annexés à la délibération (*cf. annexe 1 du compte-rendu*),

IMPUTE les recettes au budget en cours.

SCOLAIRE / ENFANCE

10. ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 – FIXATION DES TARIFS

Après exposé de Mme RIDIMAN, **le Conseil Municipal par 28 voix pour et 7 voix contre,**

DECIDE d'adopter les tarifs des activités périscolaires tels que décrits en annexe à la délibération (*cf. annexe 2 du compte-rendu*).

11. ADHESION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU)

Après exposé de Mme RIDIMAN, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADHERE au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) pour l'encaissement des recettes par ticket CESU et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion,

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 011 au budget de la Ville.

JEUNESSE

12. ATTRIBUTION DE DEUX BOURSES PROJETS JEUNES

Après exposé de M.ESKENAZI, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer deux bourses projet jeune au :

- Projet n°1, porté par Melle MARAI Mikela, un montant de 200 € pour l'aide à la réalisation d'un projet extra scolaire, pour la réalisation du 3^{ème} stage BAFA, approfondissements *jeux sportifs et collectifs*.
- Projet n°2, porté par Melle TULYSSE Myrline, un montant de 200 € pour l'aide à la réalisation d'un projet extra scolaire, pour la réalisation du 3^{ème} stage BAFA, approfondissements *jeux traditionnels et jeux sportifs*.

Conformément aux modalités fixées dans le règlement « bourses projets jeunes » et dans les conditions notamment de contrepartie précisées dans les dossiers individuels,

IMPUTE la dépense au compte 422-65742 du budget 2010.

13. MISE EN PLACE D'UN PRET MATERIEL CAMPING EN DIRECTION DES JEUNES : « PACK AVENTURE »

Après exposé de Mme GODARD, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de la mise en place d'un prêt de matériel de camping en direction des jeunes pour des projets de vacances, selon les modalités proposées dans l'annexe jointe à la délibération.

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »

Après exposé de M.SANANES, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à l'association « Les restaurants du cœur », une subvention exceptionnelle de 600€ (six cents euros).

IMPUTE la dépense correspondante au compte 422 – 65742 du budget 2010.

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION IMAJ (Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes)

Après exposé de M.ESKENAZI, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à l'Association IMAJ, une subvention de fonctionnement de 223 133,00 € (deux cent vingt trois mille et cent trente trois euros) pour mener à bien ses actions de prévention spécialisée et d'animation de proximité.

IMPUTE la dépense correspondante, soit 223 133,00 € (deux cent vingt trois mille et cent trente trois euros) au compte 422-65742 du budget ville 2010.

TECHNIQUE ET URBANISME

16 RUE SAINT-JACQUES (SECTION DE LA R.D. 124), RUE THÉOPHILE VACHER, ENTRE LE CARREFOUR GRETRY/FOCH ET L'AVENUE REY DE FORESTA (SECTION DE LA R.D. 124) : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après exposé de Mme CALLIPEL, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le classement de la route départementale R.D. 124, rue Saint-Jacques, et rue Théophile Vacher, entre le carrefour Grétry/Foch et l'avenue Rey de Foresta, au profit de la commune,

PRECISE que ce classement est définitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la réalisation de cette procédure,

PRECISE que les frais d'établissement des documents nécessaires à cette procédure sont à la charge du Département.

17. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (BILAN TRIENNAL) : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION ARRETE PAR LA CAVAM

Après exposé de Mme PIAZZI, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DONNE un avis favorable au projet de modification du PLHI arrêté par la CAVAM par délibération du 10 février 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de Montmorency

François DETTON

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MONTMORENCY

Tarifs 2010/2011

Droit d'inscription par famille : 25 €	COTISATIONS TRIMESTRIELLES 2010/2011										HORS MONTMORENCY
	MONTMORENCY										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Tranches Quotient familial	jusqu'à 160	de 161 à 250	de 251 à 370	de 371 à 490	de 491 à 610	de 611 à 900	de 901 à 1050	de 1051 à 1300	de 1301 à 2000	à partir de 2001	
Musique - Coursus											
Forfait comprenant la pratique instrumentale, le suivi d'un cours de formation musicale (ou initiation musicale) + tous ateliers collectifs											
Probatoire (instrument 30 min + initiation musicale 1h + ateliers facultatifs)	19,81 €	37,64 €	59,43 €	79,24 €	99,06 €	118,87 €	138,68 €	164,43 €	191,59 €	203,08 €	304,62 €
1er cycle (instrument 30 min + F.M. 1h30 + ateliers facultatifs)	19,81 €	37,64 €	59,43 €	79,24 €	99,06 €	118,87 €	138,68 €	164,43 €	191,59 €	203,08 €	304,62 €
2ème cycle (instrument 45 min + F.M. 1h30 + 1 atelier obligatoire)	27,00 €	51,31 €	81,01 €	108,02 €	135,00 €	162,03 €	189,03 €	224,14 €	261,15 €	276,82 €	415,23 €
3ème cycle (instrument 1h + F.M. 1h30(*) + 1 atelier obligatoire)	30,98 €	58,86 €	92,94 €	123,92 €	154,90 €	185,88 €	216,86 €	257,14 €	299,61 €	317,58 €	476,37 €
Danse classique - Coursus (à partir de 8 ans)											
Forfait comprenant la pratique de la danse classique + tous ateliers facultatifs											
1er cycle (2x1h)	14,31 €	27,18 €	42,92 €	57,22 €	71,53 €	85,83 €	100,14 €	118,73 €	138,34 €	146,64 €	219,97 €
2ème cycle (2x1h15)	15,99 €	30,39 €	47,98 €	63,97 €	79,96 €	95,96 €	111,95 €	132,74 €	154,66 €	163,94 €	245,91 €
3ème cycle (2x1h30)	17,21 €	32,71 €	51,64 €	68,85 €	86,07 €	103,28 €	120,49 €	142,87 €	166,47 €	176,45 €	264,68 €
Ateliers											
Eveil musical, éveil musical et corporel (4, 5ans)											
Initiation musicale, initiation danse, initiation musicale et corporelle (6, 7ans)	7,97 €	15,15 €	23,92 €	31,89 €	39,86 €	47,84 €	55,81 €	66,17 €	77,10 €	81,73 €	122,59 €
Formation musicale sans instrument, Formation musicale adultes hors forfait Orchestres, musique de chambre, ensembles instrumentaux et vocaux Improvisation, piano 4 mains, déchiffrage, atelier d'érudition Ateliers danse jazz, atelier danse classique "Parcours personnalisé"	7,97 €	15,15 €	23,92 €	31,89 €	39,86 €	47,84 €	55,81 €	66,17 €	77,10 €	81,73 €	81,73 €

Cas particuliers :

- (*) Déduction proratisée de la F.M. pour les élèves ayant obtenu le brevet de F.M.
- Forfait adulte "Parcours personnalisé" comprenant un cours d'instrument (30 min.) et tous ateliers facultatifs, sous réserve des places disponibles. Les tarifs appliqués sont ceux du cursus 1er cycle.

Informations générales

LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL (le quotient est évalué à partir du dernier avis d'imposition)

Il prend en compte les revenus du foyer et le nombre de personnes à charge au foyer (P) :

$$QF = \frac{[RD / 12]}{P}$$

QF : quotient familial RD : salaires et traitements, pensions alimentaires, autres ressources

P : les parents + les enfants à charge, à l'exclusion de tout ascendant (pour les foyers monoparentaux ajouter une part)

N.B : en cas de changement de situation financière, sera pris en compte tout justificatif permettant d'évaluer les ressources : fiches de paye, Assedic, congé parental, indemnités journalières

Une réduction de 20% est appliquée pour un deuxième enfant inscrit de la même famille et de 30% à partir du troisième enfant. Cette réduction s'applique sur le ou les enfants les plus jeunes de la famille. Les adultes ne sont pas concernés par ce type de réduction. Tout trimestre entamé est dû.

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2010 - 2011

LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé à partir du dernier avis d'imposition.

Il prend en compte les revenus du foyer et le nombre de personnes à charge au foyer (P) :

$$QF = \frac{[RD / 12]}{P}$$

QF : quotient familial

RD : salaires et traitements, pensions alimentaires, autres ressources

P : Nombre de personnes vivant au foyer (parents, enfants à charge à l'exclusion de tout ascendant). Pour les foyers monoparentaux ajouter une personne supplémentaire.

N.B : en cas de changement de situation financière, sera pris en compte tout justificatif permettant d'évaluer les ressources : fiches de paye, Assedic, congé parental, indemnités journalières

Lorsque la situation professionnelle évolue en cours d'année, une révision du tarif peut intervenir. En aucun cas cette modification ne pourra avoir d'effet rétroactif.

Si aucune démarche n'a été effectuée par la famille afin d'établir son quotient familial, le tarif maximum sera appliqué (aucune rétroactivité ne pourra être appliquée).

Tranches	QF	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL DU MATIN	ANIMATION DU SOIR	ETUDE ET SOIR (+goûter)	ETUDE (+goûter)	MERCREDI		PETITES ET GRANDES VACANCES	
		Tarif jour	Tarif jour	Tarif jour	Tarif jour	Forfait mensuel	Tarif jour	Tarif matin (avec repas)	Tarif après midi (sans repas)	Tarif jour
1	jusqu'à 160	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	de 161 à 250	0,93 €	0,64 €	1,08 €	1,25 €	11,31 €	3,16 €	2,05 €	1,11 €	3,16 €
3	de 251 à 370	1,48 €	1,01 €	1,70 €	1,97 €	17,86 €	4,99 €	3,23 €	1,76 €	4,99 €
4	de 371 à 490	1,97 €	1,35 €	2,27 €	2,63 €	23,82 €	6,65 €	4,31 €	2,34 €	6,65 €
5	de 491 à 610	2,46 €	1,69 €	2,84 €	3,28 €	29,77 €	8,31 €	5,39 €	2,93 €	8,31 €
6	de 611 à 900	2,95 €	2,02 €	3,41 €	3,94 €	35,73 €	9,97 €	6,46 €	3,51 €	9,97 €
7	de 901 à 1050	3,44 €	2,36 €	3,97 €	4,60 €	41,68 €	11,64 €	7,54 €	4,10 €	11,64 €
8	de 1051 à 1300	4,08 €	2,80 €	4,71 €	5,45 €	49,42 €	13,80 €	8,94 €	4,86 €	13,80 €
9	de 1301 à 2000	4,75 €	3,26 €	5,48 €	6,34 €	57,51 €	16,05 €	10,40 €	5,65 €	16,05 €
10	à partir de 2001	5,04 €	3,45 €	5,81 €	6,72 €	60,96 €	17,02 €	11,03 €	5,99 €	17,02 €
Hors Commune		7,55 €	5,18 €	8,72 €	10,08 €	91,44 €	25,52 €	16,54 €	8,98 €	25,52 €

Projet d'accueil individualisé (allergie alimentaire) : 0,93 €

Repas adulte : 4,36 €